

Activités culturelles et pédagogiques

Description de l'activité

Définition

Les activités culturelles et pédagogiques consistent à visiter des institutions culturelles telles que les musées, les sites historiques et archéologiques, les bibliothèques publiques, les théâtres ou encore les cinémas, dans le but d'enrichir la culture personnelle et de favoriser le contact avec les autres. Elles consistent également à participer à des festivals, des concerts, des spectacles de rue, des animations nature ou non, et à échanger avec des artisans ainsi que des artistes afin d'éveiller la curiosité intellectuelle.

Les pratiques

De multiples activités pédagogiques sont dispensées par diverses structures. On peut découper ces activités en trois catégories : la visite de monuments historiques, les animations et les festivals/fêtes/événements.

Les visites de monuments historiques



Quelques monuments historiques sont visitables sur le site Natura 2000. C'est le cas du château du Guildo (commune de Crêhen), protégé au titre des Monuments Historiques et acquis en 1981 par le département des Côtes-d'Armor au titre des espaces naturels sensibles. Une fois le monument consolidé, un dispositif d'interprétation à destination du public, incluant des outils numériques, devrait être mis en place, ainsi que des animations culturelles.

Côté Ille-et-Vilaine, la « Vieille Eglise » de Saint-Lunaire, avec sa nef romane du XI^{ème} siècle, fait partie des sites et monuments historiques importants du département. Cette église du vieux Saint-Lunaire abrite l'un des plus beaux ensembles de gisants en Bretagne.

Les animations

De très nombreuses animations sont proposées sur le site Natura 2000 par différentes structures :

- la **maison nature** (Dinan Agglomération) anime des sorties découverte de l'estran et de la pêche à pied sur Lancieux et l'archipel des Ebihens, encadrées par des animateurs nature,
- l'association **Escale Bretagne** organise de nombreuses animations axées sur la découverte de la nature (observation des oiseaux, algues et plantes comestibles ...) mais aussi sur le côté historique de sites majeurs comme la Garde Guérin,
- les **offices de tourisme** proposent des visites du patrimoine et de l'histoire de certains villages, notamment côté Ille-et-Vilaine (Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-mer ...).



Les festivals, fêtes et événements

Sur le périmètre du site Natura 2000, divers festivals ont lieu :

- « Un air de Jazz » : sur trois jours en août, à Saint-Cast, à proximité immédiate du site,
- « Saint-Briac en musique » : sur trois jours, à Saint-Briac (place du marché, salle des fêtes),
- « Rendez-vous à Saint-Briac » : festival d'art contemporain porté par l'association festivart, en différents lieux du village comme le Presbytère, les Halles, ou encore le parc de Nessay.

On trouve également des événements sur divers thèmes :

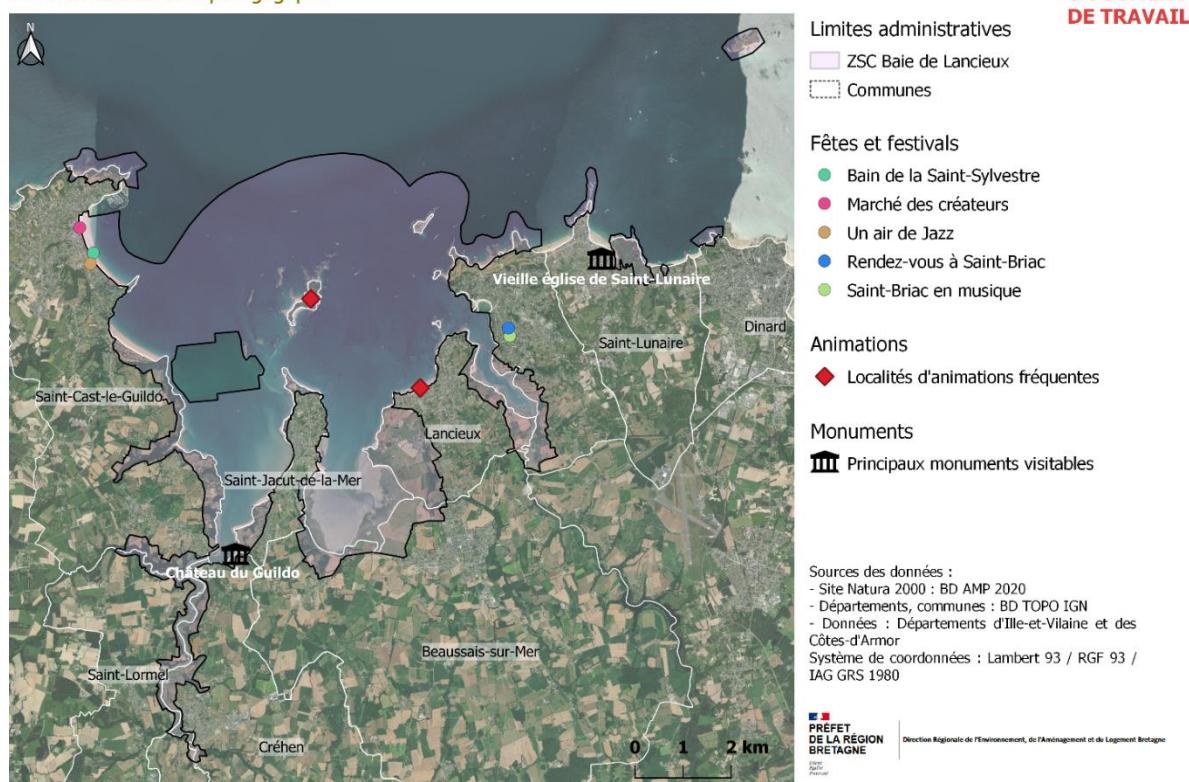
- le marché des créateurs : au niveau du Boulevard de la Mer, à Saint-Cast-le-Guildo (3 dates durant l'été),
- le bain de la Saint-Sylvestre : sur la Grande Plage de Saint-Cast, tous les ans.

L'activité sur le site Natura 2000

Spatialisation de l'activité

SITE NATURA 2000 "Baie de Lanicieux, baie de l'Argenon, archipel de Saint-Malo et Dinard"

Activités culturelles et pédagogiques



Carte 1 : Répartition des différentes activités culturelles et pédagogiques au sein du site Natura 2000 Baie de Lanicieux

Acteurs et pratiquants

Sur le site, la grande majorité des structures actrices dans les activités culturelles et pédagogiques sont des structures associatives et publiques. Ainsi, des associations comme Escale Bretagne et Cœur Emeraude réalisent la majorité des animations présentes sur le site, et le Comité des fêtes de Saint-Cast est organisateur de tous les événements ayant lieu sur la commune (« un air de jazz », bain de la Saint-Sylvestre et Marché des créateurs). L'association Festivart organise « Rendez-vous à Saint-Briac ».

Les visiteurs de monuments et les participants aux animations grand public sont principalement des touristes et des résidents secondaires. Le reste des animations est tourné vers les scolaires et les groupes.

Eléments quantitatifs

Concernant les visites de monuments historiques, la fréquentation du Château du Guildo est estimée à 65 000 promeneurs par an en moyenne.

Pour les festivals, les concerts payants de « Un air de Jazz » attirent entre 400 et 500 personnes chacun.

Saisonnalité des pratiques

Les visites de monuments historiques : Concernant le Château du Guildo, les visites sont libres et permanentes (dinan-capfrehel.com). Une fois les travaux terminés, les offres d'animations seront plus fournies. Pour le moment, un système de visite virtuelle en trois dimensions est accessible sur le site internet : <https://cotesdarmor.fr/decouvrir-les-cotes-d-armor/le-patrimoine-departemental/le-chateau-du-guildo>.

De même, la « Vieille Eglise » de Saint-Lunaire est accessible en permanence.

Les animations : L'activité a lieu toute l'année. Lors des vacances scolaires, les animations sont tournées vers le grand public et le reste de l'année vers les scolaires et les groupes. Le nombre d'animations existantes sur le site ainsi que le nombre de personnes touchées sont difficiles à quantifier. Pour chaque animation, une limite maximale de personnes est fixée.

Les festivals, fêtes et événements : Ces événements ont lieu ponctuellement, principalement durant la belle saison à partir du mois d'avril. Le nombre de participants est difficile à estimer pour ces événements.

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

Les animations : La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Bretagne (DRJSCS Bretagne) intervient et coordonne les actions des directions départementales interministérielles dans trois grands domaines. L'un deux correspond aux politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire et particulièrement la qualité éducative des loisirs collectifs des enfants et des jeunes et la sécurité des usagers.

Cadre réglementaire

Les animations : Les activités d'animations sont encadrées par plusieurs codes et décrets :

- code de l'action sociale et des familles,
- code de la santé publique (Etablissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans),
- code de l'éducation (activités périscolaires).
- décret 2002-509 du 8 avril 2002 (contrôles),
- décret 2006-665 du 7 juin 2006 (formation spécialisée en matière d'interdiction d'exercer),
- décret 2015-872 du 15 juillet 2015 (BAFA/BAFD),
- décret 2016-1051 du 1er août 2016 (Projet Educatif Territorial et encadrement),
- décret 2018-647 du 23 juillet 2018 (définitions et règles applicables aux accueils de loisirs).
- Code de l'environnement, L414 et suivants notamment l'article R 414-19 du code de l'environnement

Dans les sites N2000, l'article 6 de la directive Habitats-Faune-Flore indique que « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site Natura 2000, mais susceptible d'affecter ce site de manière significative individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». De plus, toute manifestation sur les terrains du Conservatoire du littoral doit faire l'objet d'une autorisation de la part de l'établissement. Ainsi, pour chaque évènement, le porteur de projet est invité à prendre contact avec la municipalité concernée et l'animateur Natura 2000 du site, le cas échéant, pour organiser son projet conformément aux règles fixées pour garantir la préservation des espaces naturels.

Les visites de monuments historiques : Les constructeurs, propriétaires et **exploitants des établissements recevant du public (ERP)** doivent, au moment de la construction ainsi qu'en cours d'exploitation, respecter les mesures de prévention et de sauvegarde permettant d'assurer la sécurité des personnes. Ces mesures, qui doivent être appropriées aux risques, sont déterminées notamment en fonction de la nature de l'activité, de la taille du local et du nombre de personnes pouvant être admises dans l'établissement.

Les festivals et fêtes : Le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 et le Code Général des Collectivités Territoriales (dans ses articles L.2211, L.2212 et suivants) constituent les textes de référence pour l'organisation d'un événement associatif. L'organisation d'une manifestation dans un espace public doit absolument obtenir l'autorisation de l'autorité compétente. La démarche s'effectue ainsi auprès de la mairie de la commune (selon les articles L.2212-1 et 2212-2 du CGCT, le pouvoir de police appartient au maire) ou la préfecture du département (si l'événement se déroule sur le territoire de communes où la police nationale est compétente).

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

Les animations, manifestations et évènements ponctuels peuvent apparaître problématiques dans la mesure où ils attirent un grand nombre de personnes sur le site Natura 2000 ou à proximité. Ils impliquent des aménagements spécifiques (mise en place d'équipements liés à l'organisation, dessertes et sites de stationnement, ...) parfois au détriment des écosystèmes. En fonction du nombre de participants et de leur comportement (divagation du public, circulation hors des sentiers, stationnement sauvage des véhicules, ...), ils peuvent entraîner un dérangement de la faune ainsi qu'une dégradation des milieux naturels. Cependant, ils ont un impact relativement neutre lorsqu'ils sont encadrés par une personne ou un organisme suffisamment expérimenté. Cet encadrement peut minimiser les pressions en adaptant les aménagements et les équipements, en affinant les choix des itinéraires proposés, mais aussi en sensibilisant les participants aux milieux naturels et à leur préservation, en leur rappelant les comportements simples de respect de la nature.

Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

Animation/Sensibilisation : Les animations pédagogiques organisées par les différentes structures contribuent à diffuser la connaissance et à sensibiliser les visiteurs et les enfants du territoire à la préservation des milieux naturels.

Bibliographie

Sites internet consultés

<https://www.cotesdarmor.com/a-voir-a-faire/patrimoine/>
<https://www.bretagne35.com/a-voir-a-faire/visites-et-patrimoine/>
<https://cotesdarmor.fr/decouvrir-les-cotes-d-armor/le-patrimoine-departemental/le-chateau-du-guildo#close>
<https://www.dinan-capfrehel.com/culture-patrimoine/chateau-du-guildo/>
<https://archives.cotesdarmor.fr/le-projet-du-chateau-du-guildo>
<https://www.bretagne35.com/offres/la-vieille-eglise-saint-lunaire-fr-2728171/>
<https://www.sortir-en-bretagne.fr/visiter-1891/saint-lunaire/la-vieille-eglise.html>
<https://www.cotesdarmor.com/agenda/les-grandes-expositions/>
<https://www.cotesdarmor.com/agenda/les-temps-forts/>
<https://www.bretagne35.com/offres/festival-saint-briac-en-musique-saint-briac-sur-mer-fr-3021536/>
<https://www.bretagne35.com/offres/rendez-vous-a-saint-briac-balades-dart-contemporain-saint-briac-sur-mer-fr-3569893/>
[https://www.eterritoire.fr/evenements/bretagne/cotes-d-armor/saint-cast-le-guildo\(22380\)/festival+un+air+de+jazz/35023](https://www.eterritoire.fr/evenements/bretagne/cotes-d-armor/saint-cast-le-guildo(22380)/festival+un+air+de+jazz/35023)
<https://www.agendaou.fr/marche-des-createurs-a-saint-cast-le-guildo-182301.html>
<https://www.dinan-agglomeration.fr/Culture-sport-loisirs/Maisons-Nature/La-Maison-de-la-Rance>
<https://billetterie.dinardemeraudetourisme.com/category/1>

Structures sollicitées pour compléments d'informations ou relecture

Dinan-Cap Fréhel Tourisme : ?

La maison nature – Dinan Agglomération : François LANG

Comité des fêtes de Saint-Cast : Gilles BARZIC